



**Modalités de mise à disposition ou de consultation des informations destinées à l'Assemblée Générale.**

**LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE NORMANDIE-SEINE**

Société coopérative à capital et personnel variables régie par les dispositions des articles L.512-20 et suivants du Code Monétaire et Financier au capital de 92 351 194 €

Siège social : Cité de l'Agriculture, Chemin de la Bretèque 76230 Bois-Guillaume.

Siret : 433 786 738

RCS ROUEN

Dont l'Assemblée Générale, **accessible à ses seuls sociétaires**, se tiendra le jeudi 29 mars 2012 à 9 heures 30 au manoir Henri IV, Domaine Le Luhéré, 27180 Caugé.

L'avis de convocation et de réunion comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO du 15 février 2012.

Précise que les documents prévus par l'article R.225-83 du code de commerce seront tenus à la disposition des détenteurs du capital au lieu du siège social pendant le délai de quinze jours précédant la date de ladite Assemblée Générale.